

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 26 JUIIN 2009

Nombre de membres afférents au CM : 11  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil neuf, et le 26 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 20 juin 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, SCHOUMACHER Claude

Absents excusés : MM. PETIT Lionel, VINCLER Henri-Louis

M. Maurice ROHR a donné procuration à M. Claude SCHOUMACHER

---

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adoindre un point à l'ordre du jour, relatif à l'octroi d'une subvention amendes de police, suite à un courrier parvenu le 25 juin. Le Conseil s'y montre favorable.*

### **1. ATELIER COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Par délibération du 13 janvier 2009, le Conseil Municipal, mettant à profit la désaffectation des locaux scolaires, décidait de procéder à une transformation partielle du bâtiment sis en section n° 1 – parcelle n° 27 en local technique, afin de régler définitivement la problématique du stockage de matériel en un lieu centralisé, et de bénéficier d'un atelier dédié aux travaux assurés par le personnel technique, local actuellement inexistant.

Les travaux de transformation de cet ancien préau sont estimés à 18 330,45 € H.T., pour tous les corps d'état. Il est par ailleurs nécessaire de clôturer le site, pour un montant de 2 612,- € H.T.

La dépense globale de 20 942,45 € H.T. a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2009. Une Dotation Globale d'Equipement est d'ores et déjà acquise au taux de 35 %.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux d'aménagement d'un local technique en 2009 et autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle ministérielle de 5 000 € par le biais des sénateurs Jean-Pierre MASSERET, Gisèle PRINTZ ou Jean-Marc TODESCHINI.

### **2. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DU C.L.I.C. DE LA NIED**

Le Conseil Municipal procède à la désignation de Madame Eliane KLEIN en qualité de représentant de la collectivité au sein du Centre Local d'Information et de Coordination, structure de soutien aux personnes âgées ayant son siège à Courcelles-Chaussy.

### **3. MOTION DE SOUTIEN A LA COKERIE DE CARLING**

La Cokerie de Carling, outil industriel de Moselle-est, est menacée de fermeture. Plus de 400 emplois directs et 300 emplois induits sont directement menacés.

L'actionnaire allemand ROGESA / SAARSTAHL se donne trois mois pour trouver un repreneur sinon c'est la fermeture pure et simple.

La Cokerie de Carling a été acquise à l'euro symbolique avec un fonds de garantie payé par Charbonnages de France pour la dépollution du site d'un montant de 18 millions d'euros ; 220 emplois

sont garantis par des mesures d'âge par l'Association pour le Droit des Mineurs, 190 sont des jeunes nouvellement embauchés.

Le Conseil Municipal, siégeant en date du 26 juin 2009, demande aux pouvoirs publics de tout faire pour le maintien de la Cokerie de Carling, garant d'une sécurisation des approvisionnements, d'intensifier la recherche d'un repreneur, d'examiner la possibilité d'une augmentation de capital qui pourrait intéresser un industriel lorrain, de mettre en œuvre toutes les mesures pour sauver et maintenir l'emploi industriel déjà durement touché.

Il y aura une reprise après la crise, il serait dommageable de perdre ainsi un outil industriel majeur en bon état de marche, les investissements environnementaux ayant été effectués et le savoir-faire des hommes étant largement reconnu.

#### **4. DIVERS**

##### **a) Facturation d'eau**

Le Conseil Municipal est informé du recours déposé auprès de M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois et de la Société des Eaux de l'Est en matière de taxes, pour le site du cimetière en faveur duquel aucune filière d'assainissement n'est installée. Un avoir est consenti par le fermier depuis 2004 ; il porte sur un montant de 493,31 €. L'assemblée délibérante accepte l'encaissement de ce montant par la commune.

##### **b) Distribution du courrier**

Suite à réclamation déposée par la commune à la demande de plusieurs administrés, le Receveur des Postes précise qu'un remplacement des boîtes aux lettres groupées est actuellement entrepris sur l'ensemble du secteur postal. Un délai de mise en œuvre sera cependant observé jusqu'à complète réalisation.

##### **c) Réseau routier**

L'état préoccupant de la R.D. 154 c étant évoqué, Monsieur le Maire signale que des entretiens ont eu lieu avec le responsable de l'Unité Territoriale Routière et que le Conseil Général de la Moselle envisage d'inscrire ces travaux sur un prochain plan d'intervention.

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE : RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE RELEVEMENT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général de la Moselle relative à l'octroi d'une subvention de 13 620 € au taux de 30 % sur un montant éligible de 45 400 € H.T. :

- s'engage à utiliser ces crédits dont la commune bénéficiera pour la réalisation d'un accès parking et d'une signalétique au nouveau groupe scolaire ;
- confirme que les crédits nécessaires au financement de cet aménagement ont été prévus pour une réalisation dès 2008, conformément à l'autorisation de préfinancement accordée par le Département de la Moselle en date du 28 avril 2008 ;
- confirme la prise en charge de la gestion de ces équipements par le Syndicat Scolaire désormais compétent en la matière.

La séance est levée à 20 heures 40.

Fait et délibéré à VARIZE le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER